

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

SYNTHESE DES GROUPES DE TRAVAIL

LES REMEDIATIONS SCOLAIRES ET SOCIALES

Rappel de l'objectif

L'objectif du groupe est de proposer des outils et méthodes pour assurer une meilleure coordination des acteurs (MGI, PJJ, ETAPS, formation permanente) en matière d'accès aux savoirs sous toutes ces formes.

Rappel des dates de réunion

- lundi 9 juin ,9H30- 12H
- jeudi 26 juin, 9h30 12h
- jeudi 10 juillet, 9h30 12h

Participants

- Jacques, HUMBERT : Conseiller Technique Insertion – DDPJJ 13 ;
- Emmanuel GUICHARD : Secrétaire Général – Association Régionale des Missions Locales ;
- Franck DANTZER : Directeur – CRI Région PACA ;
- Chantal POUNARDJIAN : Conseillère Pédagogique – CAEI Marseille / PJJ ;
- Leïla DAGNET : Chargée de Mission – Conseil Régional Mission Territoriale ;
- ESCOT Magali : Assistante de Pascale GERARD – Conseil Régional ;
- Joëlle IRIBARNEGARAY : Conseillère Formation Continue – DAFCO Aix-Marseille ;
- Sonia MILLIARD : Chargée d'Etudes – ORM ;
- Michèle BOURRIT : Animatrice Insertion Bassin MGI – Education Nationale MGI Bassins ;
- Joëlle BRUGUIERE : Chargée de Mission Cabinet du Recteur – Rectorat Aix-Marseille ;
- Anthony BARRACO : Services de l'Etat, Services des interventions européennes ;
- Nicole FADDA,
- Sofie BINOT-FLOPIN : Chargée de Mission – Conseil Régional SAUT ;
- Martine YOBE : Chef de Service – Conseil Régional SAUT ;
- Antoine DONGRADI : Direction Générale Adjointe – Conseil Régional ;
- Martine PLAUCHEUR : Pôle Apprentissage – Conseil Régional ;

Éléments de synthèse

Deux problématiques ont traversé les échanges et propositions de travail du groupe :

- Le cadre et les modalités de la coopération inter institutionnelle
- Les outils à disposition des publics, leurs objectifs et contenus.

1. La coopération inter institutionnelle

Objectif : Créer les conditions favorables pour construire un Espace que l'ensemble des acteurs puissent investir

Il semble nécessaire aujourd'hui de proposer aux acteurs de terrain un cadre de coopération qui puisse se décliner à l'échelle des territoires.

Des questions demeurent : en premier lieu celle du périmètre de cette coopération tant dans le contenu que sur celui de son découpage territorial (COTEFÉ, bassin éducation ...). En deuxième lieu, celle de son animation : qui est le chef d'orchestre et quel est son mandat ?

Par ailleurs, il est proposé que cette nécessité de coopération entre les acteurs soit intégrée au cadre d'intervention auquel sont adossés les organismes de formation et / associations participants à la mise en œuvre du Service Public de Formation Permanente et d'Apprentissage.

2. Les outils, les objectifs et les contenus

Objectif : Répondre à l'ensemble des besoins des publics et éviter l'errance éducative.

Il a été envisagé à partir d'un cadre régional de mettre en place sur les territoires des projets locaux sur le champ de la prévention et de la remédiation.

Ces projets seraient construits à l'échelle d'un territoire par les acteurs concernés qui définiraient d'une part leur périmètre géographique (ex : sur un COTEFÉ important on pourrait envisager 2 projets locaux et à l'inverse un projet local pourrait concerner 2 COTEFÉ) et d'autre part identifierait leur animation et leur contour.

Ces projets prendraient en compte l'ensemble des publics concernés par la problématique sans limite d'âge, étant entendu que chaque institution prendrait en charge les publics dont elle a compétence.

Après une phase de diagnostic portant sur les publics, la demande sociale ainsi que sur les outils à disposition, il pourrait être envisagé de mettre en place de façon partenariale des actions adaptées aux besoins des publics si nécessaire.

Ces projets locaux pourraient également permettre à l'ensemble des acteurs de se retrouver sur les champs communs que sont les pratiques professionnelles, le partage d'outils et la professionnalisation.

Une évaluation partagée et continue pourrait être faite avec un suivi dans le cadre des COTEFE.

Parallèlement, un groupe de travail ingénierie composé d'experts pourrait être mis en place avec les services de la Région afin de retravailler sur le contenu des actions ETAPS, les modalités de mise en œuvre ainsi que les statuts des publics.